



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil de la fonction
militaire Terre

CONSEIL DE LA FONCTION MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE

(69^e session – 19 au 24 novembre 2023)

La 69^e session nationale du conseil de la fonction militaire de l'armée de Terre (CFMT) s'est tenue à Rungis du 19 au 24 novembre 2023.

En séance plénière, après avoir observé une minute de silence en l'honneur des militaires de l'armée de Terre morts pour la France, le conseil a rendu compte de ses travaux au chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT).

Face aux évolutions sociétales et de manière à garantir sa capacité opérationnelle en termes d'attractivité et de fidélisation, l'armée de Terre se doit de répondre au défi de la mobilité par un accompagnement de qualité.

La mobilité est de plus en plus difficilement acceptée. Bien que le ministère ait déjà réalisé des avancées notables et appréciées dans le but d'adapter la mobilité et d'améliorer l'accompagnement des familles, un effort supplémentaire doit être consenti.

Alors que le célibat géographique apparaît comme un choix par défaut qui fragilise la sphère familiale, la mutation en famille reste la priorité des militaires. Chacun de ces choix nécessite un accompagnement ciblé. Dans le cadre d'une mutation en famille, le logement représente le point le plus sensible et demeure la clé de voûte d'une mobilité réussie. Malheureusement, l'offre de logement et d'hébergement n'est pas à la hauteur des attentes. La démarche administrative liée au déménagement n'est pas suffisamment simplifiée. Elle représente une charge, au même titre que la scolarisation, la recherche d'emploi du conjoint ou la prise en charge médicale.

Le conseil préconise, en terme de gestion, de différencier la mobilité en fonction des orientations individuelles et d'en tenir compte dans l'avancement, dans le cadre d'un dialogue renforcé aux périodes charnières de la carrière. En terme d'accompagnement, une augmentation qualitative et quantitative du parc d'hébergement pour les célibataires géographiques semble être un effort incontournable à mener. Pour autant, il convient de ne pas créer un statut particulier pour les célibataires géographiques.

L'accompagnement pour l'accès au logement, la prise en charge médicale, la scolarisation et la recherche d'emploi du conjoint doivent être encouragés. Dans ce cadre, la généralisation d'initiatives locales au profit des militaires et de leur famille permettra d'améliorer l'acceptation de la mobilité. Enfin, sur le volet financier, les militaires devraient pouvoir bénéficier d'une défiscalisation des primes liées à la mutation.

Dans un contexte de tension immobilière généralisée, la mise en œuvre du plan ambition logement doit garantir aux militaires un accès privilégié à un habitat de qualité en adéquation avec leur situation familiale. Aujourd'hui, le logement est un motif d'insatisfaction et constitue une préoccupation majeure compte tenu de la mobilité imposée.

Le conseil observe que le plan ambition logement pâtit d'un manque de communication qui fait naître des interrogations. Les premiers mois de mise en œuvre et les difficultés associées laissent apparaître des effets négatifs à court terme et suscitent des inquiétudes en dépit des améliorations escomptées à long terme.

La mise en rénovation de nombreux logements va réduire pendant plusieurs années le nombre de logements disponibles. Les relogements imposés pour les rénovations sont vécus comme

une mutation dans la mutation. Surtout, l'autorité de NOVé pour le choix d'attribution des logements est une source d'inquiétude. Cette dernière est accentuée par l'opacité du dialogue de gestion et des règles d'attribution des logements, par la signature des nouvelles conventions d'occupation précaire qui pénalisent le locataire en réduisant ses droits en matière de préavis et en augmentant progressivement son loyer et ses charges.

Le conseil préconise de faire effort sur la priorisation des militaires pour l'accès au parc domanial, d'indexer l'indemnité de garnison à l'indice de référence des loyers et de veiller à la conservation des prérogatives de l'autorité militaire dans l'attribution des logements. Enfin, développer la prise à bail dans le secteur privé et accompagner de manière accrue le relogement semblent indispensables pour atténuer les indisponibilités locatives liées à la phase de rénovation.

Finalement, si la rénovation et l'accroissement relatif du parc domanial justifient la mise en œuvre du plan ambition logement, celui-ci ne couvre que très partiellement les besoins. De plus, l'impact fiscal de l'indemnité de garnison devrait réduire la possibilité d'accéder à l'habitat social. Il est donc primordial de développer des solutions pour le logement dans le secteur privé ou de faciliter l'accès à la propriété qui pourrait aussi être un facteur d'attractivité et de fidélisation.

Les réseaux sociaux et le numérique sont devenus incontournables. Ils imposent à l'armée de Terre de poursuivre son adaptation dans ce domaine pour conserver sa capacité opérationnelle, maîtriser au mieux la circulation de l'information et profiter des opportunités offertes par les réseaux.

L'armée de Terre appréhende déjà très bien les réseaux sociaux, le militaire étant intégré dans une société numérisée dans son quotidien. Les constantes évolutions lui imposent cependant une adaptation rapide et permanente.

Le conseil observe que la diffusion quasi-immédiate de l'information pose le sujet de son contrôle par le commandement et du risque que le traitement de l'immédiat soit réalisé au détriment de l'analyse et de la prise de hauteur. Par ailleurs, les applications du monde de la défense souffrent souvent d'être peu conviviales, ce qui pousse à s'en désintéresser.

Les réseaux présentent indéniablement des opportunités intéressantes à saisir dans un monde numérique à l'évolution exponentielle. L'armée de Terre utilise très bien ce formidable levier qui lui permet d'avoir une visibilité accrue, profitable au recrutement, au rayonnement et au développement d'une famille armée de Terre. A ce titre, Famille des armées doit répondre à ce défi en intégrant les Terriens servant en dehors de l'armée de Terre. Le numérique est aussi l'opportunité de pouvoir simplifier les tâches, offrir du contenu d'instruction, des plateformes d'échanges et de formation.

Il convient donc de poursuivre la prévention sur les risques et former le personnel, y compris les familles, aux bonnes pratiques, poursuivre le développement d'applications sur les portables civils, améliorer l'existant (Milistore), restreindre et contrôler l'accès aux réseaux pendant les activités militaires pour augmenter la résilience, sans oublier le droit à la déconnexion.

Enfin, le conseil sera particulièrement attentif à la refonte des grilles indiciaires et au calendrier de mise en application. Dans ce domaine, les attentes sont fortes pour préserver l'attractivité du métier militaire et protéger sa singularité.

Intervention du CEMAT

Dans un espace géostratégique en pleine évolution, plus dangereux, c'est le moment pour notre armée de Terre de se transformer. La loi de programmation militaire (LPM) votée à l'été 2023 nous offre cette opportunité, confirmant et amplifiant la modernisation de nos équipements. La réforme de notre organisation et l'amélioration de notre fonctionnement viennent compléter le virage engagé par l'armée de Terre.

Dans ce cadre, la première des priorités pour l'armée de Terre est de produire des effets en protégeant la souveraineté du territoire national y compris outre-mer, en contribuant à la

défense collective en Europe, et en poursuivant ses actions de prévention et d'influence en Afrique, au Proche et Moyen Orient et jusqu'au Pacifique.

La deuxième priorité est de construire la position de l'armée de Terre au sein du ministère, dans un nouvel écosystème militaire interarmées, intégré, multi-milieus et multi-champs.

Mener la transformation de l'armée de Terre est la troisième priorité. Pour cela, il convient d'amplifier la culture de la responsabilité et du résultat, en privilégiant le commandement par la finalité plutôt que les modalités. Cela se traduira en particulier par des brigades instituées en outils de combat autonome, dès la phase de préparation opérationnelle. La transformation doit aussi conduire à mieux vivre au quotidien. Cela passe par le choix de consacrer une part de ses ressources à son propre soutien.

Au sujet de la mobilité, le CEMAT a rappelé qu'elle était indispensable car notre armée est jeune et repose sur un modèle de flux, permettant à chacun d'évoluer dans sa carrière. Pour en limiter les contraintes, il est nécessaire d'agir à la fois sur les modalités de la mobilité (« mobilité au juste besoin ») et sur l'accompagnement de la mobilité, notamment pour permettre de faciliter la mutation en famille.

Le plan ambition logement, même s'il ne concerne que deux pour cent du personnel de l'armée de Terre, doit faire l'objet d'une attention permanente. Cette attention doit aussi être portée au tiers des membres de l'armée de Terre hébergé en enceinte militaire.

Compte-tenu de l'emploi croissant d'applications numériques institutionnelles dans la vie professionnelle du soldat, la question de fournir un téléphone de service sécurisé à chaque soldat se pose. De plus, l'emploi au combat des smartphones et des réseaux sociaux est une réalité, et impose une éducation du soldat à ces usages. L'armée de Terre, dont le CFMT, doit poursuivre sa réflexion à ce sujet.

En réponse aux inquiétudes sur l'état de l'infrastructure d'hébergement, le CEMAT a rappelé que les crédits alloués dans la LPM à la construction de nouveaux bâtiments, ainsi qu'à la maintenance de ces infrastructures, sont croissants et désormais conséquents. Il s'agit d'un point d'attention majeur. En complément, les enveloppes de crédits de réactivité allouées aux chefs de corps et la création de casernements régimentaires amélioreront le quotidien.

Au sujet des missions opérationnelles, un chantier est en cours afin d'améliorer la prise en compte des militaires participant aux missions sur le Flanc Est, dans les domaines de la rémunération, des pensions et de la reconnaissance. De plus, la création d'une agrafe spécifique sur la médaille de la défense nationale est également à l'étude.

De nombreux efforts au profit des blessés se matérialisent au travers du plan ministériel sur les blessés. L'armée de Terre y apporte sa contribution par le renforcement des CABAT en régions et la mise en place d'un officier général en charge des blessés. Le nombre de commissions d'homologation de blessures de guerre n'est pas le goulet d'étranglement du traitement des dossiers.

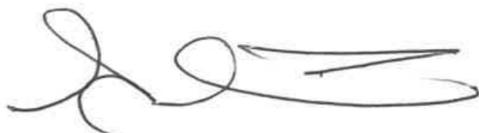
S'agissant des forces repositionnées outre-mer, l'armée de Terre de combat continuera à se déployer dans les outre-mers et l'étranger, toutes fonctions opérationnelles confondues. Les prochaines décisions politiques sur notre empreinte africaine permettront de préciser l'ampleur de ces déploiements.

Enfin, au sujet de la simplification, le mouvement est indéniablement vers un accès à l'information pour tous, par Internet. C'est une priorité. La suppression de la mention diffusion restreinte, évoquée par ailleurs, n'est pas pertinente.

Le CEMAT a terminé la séance en remerciant les membres du CFMT pour leur investissement et leur apport indéniable dans les évolutions de condition militaire de leurs camarades.

Le secrétaire de la 69^e session

Adjudant-chef Arnold Salaün



Le chef d'état-major de l'armée de Terre

Général d'armée Pierre Schill

